



## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

Le trente du mois de septembre deux mille dix-neuf, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL, Maire.

Date de la convocation : 23 septembre 2019

Étaient présents : M. SEIGNOL Jean-Pierre, M. BOUTTET Ludovic, M. Claude ROCHE, M. Gilles SIMON, M. Frédéric BRUSQ, M. Dominique DEMARE, Mme ARMAND Josiane.

Étaient excusés : M. Philippe VIALON, donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEIGNOL, M. Sébastien GAY, donne pouvoir à M. Claude ROCHE.

Secrétaire de séance : M. Frédéric BRUSQ

Le compte-rendu de la séance du 05 août est approuvé sans réserve.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour l'approbation pour le projet de la classe découverte au sein du RPI et une décision modificative demandée par Mme Dias de la Trésorerie de St Germain Laval.

### Classe découverte - RPI St Georges/Pinay/St Jodard

Le conseil municipal approuve le projet de la classe découverte qui aura lieu en 2020 au sein du RPI. Ce seront les classes de CM1/CM2 de Pinay et CE2/CM1 de St Jodard. Une demande de subvention auprès du Département Loire sera faite par la mairie de Pinay.

### Décision modificative 1 - SPANC

Le Conseil Municipal vote la décision modificative n° 1 du budget SPANC pour régulariser les écritures des comptes 4581 et 4582 à subdiviser pour le versement des subventions de l'Agence de l'Eau aux administrés ayant fait les travaux d'ANC.

### Reprises concessions abandonnées au cimetière

Il a été procédé le 28 novembre 2015 à un constat d'abandon d'un certain nombre de concessions dans le cimetière communal de St Georges de Baroille. Le délai légal de 3 ans étant écoulé, les modalités de la procédure étant respectées, le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder à la reprise des concessions abandonnées et le charge de prendre les mesures qui s'imposent.

### Attribution marché "aménagement de la place de la mairie"

Suite à la consultation lancée pour l'aménagement de la place de la mairie, quatre candidats ont répondu à l'appel d'offre dont un qui a été rejeté car hors délai, incomplet et non conforme au dossier de candidature.

Après analyse des offres, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise PONTILLE pour un montant de 27.303.00 HT/€ 32.763.60 TTC pour ces travaux.

### Rapport annuel sur la qualité du service public de l'assainissement collectif

M. le Maire donne lecture du compte rendu du service public de l'assainissement collectif de l'année 2018. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

### Rapport annuel sur la qualité du service public de l'assainissement non collectif

M. le Maire donne lecture du compte rendu du service public de l'assainissement non collectif de l'année 2018. Sur 102 installations contrôlées, 21 sont non conformes, soit un taux de conformité à 79.40 %. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

## Tarifs municipaux

Service	Objet	Tarifs du 1.10.19 au 30.9.20	Votes
<u>Restauration scolaire</u>	Repas enfant/enseignantes/ personnel communal	3,63 € à partir du 2/09/2019 (rappel délibération 24/6/19)	Unanimité
<u>Garderie</u>		Gratuite	
<u>Loc salle des fêtes</u>	Hab extérieur	550 € (nettoyage inclus)	Unanimité
	Hab commune	360 € (nettoyage inclus)	Unanimité
	Associations de la commune d'intérêt général	1 gratuite par an mais le forfait nettoyage de 150 € reste à la charge de l'asso. sinon 230 € avec nettoyage pour les autres manifestations	Unanimité
	½ journée seule	115 € + 150 € nettoyage	Unanimité
	Caution	550€	Unanimité
	Location à la journée/semaine	550 € (nett.inclus) hab. extérieur 280 € (nett inclus) hab commune	Unanimité
<u>Concession cimetière</u>	1 emplacement 30 ans 1 m X 2,45 m	265 €	Unanimité
Laisser 0,30 m ou 0,40 m entre	2 emplacements 30 ans 2 m X 2,45 m	435 €	Unanimité
	1 emplacement perpétuité	690 €	Unanimité
	2 emplacements perpétuité	1.125 €	Unanimité
<u>Concession Columbarium</u>	Case 45X45X45 : 30 ans	585 €	Unanimité
	Case 45X45X45 : 50 ans	955 €	
	Cavurne 50X50X50 : 30 ans	895 €	
	Cavurne 50X50X50 : 50 ans	1305 €	
<u>Assainissement</u>	Parti. Ass. Réseau (PAC)	1.450 €	Unanimité - inchangé
	M3 assaini	0,70 €	Unanimité' - inchangé
	Abonnement	51 €	'Unanimité inchangé
	Contrôles AC/SAUR Du 1/1/2018 au 31/12/19	159.60 € TTC branchements existants 110.40 € TTC branchements neufs	
	Contrôles ANC/SAUR Du 1/1/2017 au 31/12/17	FO1 (conception) 117.70 € TTC FO2 (réalisation) : 135,30 € TTC FOCi (vente) : 148,50 € TTC	
<u>Photocopie (*)</u>	A4 la feuille A3 la feuille	0,15 €(gratuit pour associations) 0,30€	Unanimité' - inchangé
<u>Bibliothèque</u>	Service municipal	Gratuit	

(\*) Les photocopies aux particuliers seront gratuites pour l'élaboration des dossiers administratifs relevant de la mairie

### Questions diverses :

- M. le Maire rappelle que les demandes de subventions auprès du Département et la Région doivent être faites au plus tard fin décembre. Une réflexion est menée sur les projets 2020. Les dossiers seront présentés lors du prochain conseil.
- M. le Maire rappelle la demande de Télécocosmax concernant un projet de mise en place d'une antenne sur la commune. Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.
- M. le Maire présente le rapport d'activité du SIEL pour l'année 2018.
- Les travaux du SIEL pour le remplacement des lanternes énergivores par un passage totalement en leds sont terminés.
- La fibre est arrivée sur St Georges. Des dépliants sont à disposition en mairie.
- La 18ème randonnée cycliste au profit du Téléthon au départ de St Germain, organisée par le Vélo Loisir Val d'Aix passera sur la commune de Saint-Georges le **SAMEDI 12 OCTOBRE**.

- Le camion pizza Tatou ne sera plus présent sur la commune, la gérante ayant cessé son activité.  
M. le Maire fait part de la demande de M. BOIRY Sébastien de METAL PIZZA pour mettre en place un camion pizza sur la place du village chaque jeudi à partir de 17h45. Le Conseil Municipal est d'accord pour donner une suite favorable à cette demande pour une durée d'un an renouvelable et l'autorise à prendre l'électricité au préau de l'école.

- Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochain selon le décret publié le 4/9/2019. Les candidatures doivent être déposées au plus tard le jeudi 27 février 2020 à 18 heures. Les électeurs peuvent s'inscrire jusqu'au vendredi 7 février 2020.

**Rappel des manifestations à venir :**

- - La manifestation de la DICTEE aura lieu le samedi 09 novembre à la salle des fêtes. Les inscriptions débuteront dès 14 h. Une réunion pour la préparation de cette manifestation a été fixée au samedi 12/10 à 11 h.

- M. le Maire rappelle que la population est invitée à se recueillir pour la cérémonie du 11 novembre à 11 h 15 au cimetière et à 11 h 30 au monument aux morts. Le pot de l'amitié suivra à la mairie.

- Fête du Beaujolais organisée par le Restaurant "La P'tite Poularde", le 23 novembre à la salle des fêtes.

Fin de séance : 22h40

Prochaine séance : Lundi 25 novembre 2019 à 20 h 00

Le Maire,  
Jean-Pierre SEIGNOL



Le secrétaire,  
Frédéric BRUSQ

